

Les aménagements des peines de prison

Une peine de prison peut être aménagée, dans certaines circonstances, afin de permettre au condamné d'effectuer toute, ou une partie de sa peine, en dehors d'une prison, ce qui lui permet de travailler, de suivre une formation ou de maintenir des liens avec sa famille. Aujourd'hui, je vais vous parler de quatre types d'aménagement de peines de prison.

La première possibilité c'est le fractionnement ou la suspension de la peine. Cet aménagement permet aux condamnés d'exécuter leur peine en plusieurs séquences alternées de séjours à l'extérieur et de séjours en détention. Ce régime permet de prendre en considération des motifs d'ordre médical par exemple. Il concerne les condamnés à une peine d'emprisonnement lorsqu'ils leur restent moins de deux ans à exécuter. C'est le juge de l'application des peines qui décide de cet aménagement.

En deuxième lieu, un condamné peut avoir recours à la semi-liberté ou à un placement à l'extérieur. Ces mesures permettent au condamné de se rendre en dehors de la prison pour accomplir une activité. Il est donc libre pendant la journée, mais doit réintégrer l'établissement pénitentiaire lorsqu'il a terminé. La semi-liberté est accordée par le juge de l'application des peines lorsque la personne a moins de deux ans de prison à effectuer et qu'elle présente au juge un projet sérieux de réinsertion.

Troisièmement, un condamné peut obtenir une détention à domicile sous surveillance électronique. Dans ce cas, la personne s'engage à rester à son domicile à certaines heures fixées par le juge. Si la personne ne respecte pas ces conditions, le centre pénitentiaire est aussitôt averti grâce au bracelet électronique qui doit être porté et qui sonne l'alarme. Cet aménagement présente l'avantage substantiel de permettre à la personne de se réinsérer à la société et à la vie familiale.

Enfin, il existe la libération conditionnelle. Elle permet à un détenu d'être libéré avant la fin de sa peine. Néanmoins, la personne condamnée reste soumise à des contraintes et des obligations qu'elle doit respecter. Après sa libération, la personne est suivie par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, pendant la durée de la peine qui lui restait à effectuer. Elle est aussi soumise à une ou plusieurs mesures, telles que l'exercice d'un emploi, l'obligation de suivre des soins, la restriction de mouvement ou l'obligation d'indemniser les victimes. Si ces mesures ne sont pas respectées, elle peut retourner en prison pour effectuer le reste de sa peine.

Un aménagement de peine permet donc à la personne détenue de préparer progressivement sa sortie et sa réinsertion dans la société. A l'inverse d'une « sortie sèche », ces mesures peuvent aider à chercher un hébergement, un emploi ou renouer les relations.

Translation:

A prison sentence can be adjusted, in some circumstances, to allow the convicted person to serve all or part of their sentence outside of a prison, enabling them to work, undergo training, or maintain ties with their family. Today, I am going to talk to you about four types of prison sentence adjustments.

The first option is split confinement or suspended sentences. This adjustment allows convicts to serve their sentence in multiple alternating sequences of time outside and time in detention. This arrangement takes into account reasons such as medical conditions. It applies to individuals sentenced to imprisonment with less than two years remaining to be served. The judge decides on this adjustment.

Secondly, a convicted person may opt for day releases. This measure allows the convicted person to go outside the prison to engage in an activity. They are free during the day but must return to the prison when finished. Day release is granted by the judge when the person has less than two years of prison time left and presents a sensible reintegration plan.

Thirdly, a convicted person can be granted home detention under electronic surveillance. In this case, the person commits to staying at home during specific hours set by the judge. If the person fails to comply with these conditions, the prison facility is immediately notified through the electronic bracelet that must be worn and that triggers an alarm. This adjustment has the significant advantage of allowing the person to reintegrate into society and family life.

Finally, there is the release on probation. It allows a prisoner to be released before the end of their sentence. However, the convicted person remains subject to constraints and obligations that must be adhered to. After release, the person is supervised by a probation and parole officer for the remaining duration of their sentence. They may also be subject to one or more measures, such as finding employment, get mandatory treatment, restricted movement, or compensation obligations towards victims. Failure to comply with these measures may result in a return to prison to complete the remainder of the sentence.

A sentence adjustment, therefore, allows the incarcerated person to gradually prepare for their release and reintegration into society. On contrast to “cold release”, these measures can assist in seeking accommodation, employment, or rebuilding relationships.